

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Revue Militaire Suisse |
| Herausgeber: | Association de la Revue Militaire Suisse |
| Band: | 64 (1919) |
| Heft: | 3 |
| Artikel: | Cavalerie allemande et cavalerie française dans la dernière année de guerre |
| Autor: | Poudret |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-340185 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cavalerie allemande et cavalerie française dans la dernière année de guerre.

Si jamais le moment revient où nous pourrons de nouveau songer à envoyer nos instructeurs faire un stage à l'étranger, c'est en France qu'ils devront aller.

En attendant, c'est vers les méthodes françaises que nous devons tourner nos regards, c'est dans les instructions françaises que nous devons étudier les méthodes modernes du combat de la cavalerie.

J'entends bien d'ici les objections indignées que cet énoncé audacieux va soulever dans certaines sphères: Naturellement! Parce que les Allemands ont été vaincus, vous ne voulez plus rien savoir de leurs méthodes; vous vous livrez à un véritable engouement pour le vainqueur, etc., etc.

Tout d'abord, je me sens très à l'aise pour émettre des doutes sur l'opportunité des stages dans l'armée allemande. Ces doutes, je les ai ressentis et exprimés bien avant la guerre, de tout temps. J'ai toujours considéré l'envoi de *jeunes*¹ instructeurs dans les régiments allemands comme peu profitable, sinon comme nuisible, et cela pour des raisons qui n'entrent pas dans le cadre de cette étude. Mais il s'agit, en somme, d'autre chose. Pour motiver ma manière de voir, je m'appuie, pour l'instant, uniquement sur un fait: La cavalerie allemande n'a pas participé, en tant que cavalerie, aux derniers actes de la guerre; la cavalerie française y a pris une part utile et glorieuse.

Elle a été instruite d'après des règlements tout récents, elle

¹ L'utilité de ces stages eût été bien plus grande et leurs inconvénients sensiblement atténués si on eût admis comme principe de n'envoyer nos officiers à l'étranger que lorsque leur âge et leur maturité d'esprit pouvaient les préserver de l'attraction des choses extérieures et des dehors brillants.

possède l'expérience, elle seule peut donc servir de modèle¹. Un coup d'œil en arrière est nécessaire pour éclaircir cette affirmation.

La cavalerie allemande est entrée en campagne avec 110 régiments actifs, plus avec de nombreuses formations de réserve, de landwehr et de landsturm. Sur ces 110 régiments actifs, 66 sont entrés dans la composition des divisions de cavalerie, 44 ont été affectés au service de la cavalerie divisionnaire. Le nombre de 11 divisions de cavalerie a été maintenu jusqu'à la campagne de Roumanie, à ce moment il a été porté à 14. C'est l'apogée de la cavalerie allemande.

Jusqu'à cette époque, elle avait rendu de grands services, opérant du reste dans des conditions favorables.

On sait la part que prirent les deux corps von der Marwitz et Richthofen lors de la campagne de France en août et septembre 1914 ; on connaît leur marche rapide à travers la Belgique et la France ; leur rôle à la bataille de la Marne a été exposé dans cette revue. La course à la mer les retrouve tou-

¹ Si je ne parle pas de la cavalerie anglaise c'est faute de renseignements suffisamment détaillés sur elle. Je le regrette d'autant plus qu'elle possédait certainement d'excellentes méthodes de combat. Dès le début de la guerre elle a opéré d'après des idées très modernes. Le peu qu'on sait sur elle suffit pour la juger comme très manœuvrière, habile à utiliser le terrain et à combiner l'action du feu et du mouvement.

Dans chaque phase où son utilisation a été possible, on la voit active et mordante, ceci tout spécialement dans la dernière période d'offensive. En novembre 1917 déjà, lors de la bataille de Cambrai, son rôle ne fut pas insignifiant. C'est en particulier elle qui, en commun avec les Gardes, s'empara du bois Gauche. A part l'exploit d'un escadron canadien qui, dans la région de Masnières, s'empara d'une batterie allemande et dispersa, en chargeant, quelques compagnies d'infanterie, c'est dans le combat à pied qu'elle fut surtout engagée.

Mais la belle part c'est sur le front d'Asie qu'elle la trouva. Si on a pu dire que la cavalerie allemande a conquis la Courlande, on peut peut-être affirmer que c'est la cavalerie anglo-australienne qui a conquis la Palestine. Sur ce théâtre d'opérations, un peu spécial il est vrai et très favorable, elle a pu réaliser les plus beaux rêves du cavalier, les longues chevauchées en terrain libre, les raids à grande envergure, les mouvements tournants fructueux, autant de choses le plus souvent refusées aux cavaliers du front européen.

Mais, il ne suffisait pas d'avoir l'occasion d'agir, encore fallait-il un chef sachant employer l'arme. Là aussi les cavaliers anglais furent des heureux, ce chef ils l'ont eu. Ils le connaissaient déjà, le commandant de l'armée expéditionnaire était un des leurs et probablement le meilleur conducteur de cavalerie que la guerre ait révélé. Les opérations qu'il a si brillamment conduites portent la marque de la cavalerie : rapidité, mouvement, décision. C'est bien en chef de cavalerie que le général Allenby a fait la conquête de la Palestine.

jours en forme, mais dans des circonstances différentes, plus difficiles¹.

A la fin de l'automne 1914, la guerre se stabilisant sur le front occidental, une partie de cette brillante cavalerie est envoyée en Russie où elle trouve un nouveau champ d'action. « Die Kavallerie hat Kurland erobert », doit avoir dit Ludendorf.

De plus en plus, c'est sur le front oriental que se concentre la cavalerie. Lors de la campagne de Roumanie, c'est sur elle qu'on compte pour amener une décision rapide ; on la renforce ainsi que je l'ai dit plus haut, et elle semble bien réaliser les espérances qu'on a mises en elle. Mais c'est le chant du cygne. A partir de ce moment elle va décroître et son rôle ira, en tant que cavalerie à cheval, en diminuant d'une façon continue.

Un premier remaniement important semble avoir été opéré au printemps 1917². On manque de chevaux, le front occidental est encore dans la forme de stabilisation, la tâche de la cavalerie sur le front oriental est remplie. Il en résulte dès cette époque une réduction sensible des divisions de cavalerie et du nombre des régiments entrant dans la composition de chacune d'elles.

Au printemps 1918, un second remaniement, dû cette fois surtout à la crise des effectifs, a amené la création des divisions de cavalerie à pied (D. C. P.).

Les 5^e, 8^e, 9^e et la division de cavalerie de la garde sont dissoutes, ainsi que plusieurs brigades indépendantes.

Il ne restait plus, au cours de la dernière année de guerre, que trois divisions de cavalerie à cheval, soit la 1^{re}, la 2^e et la division de cavalerie bavaroise.

Chacune est à trois brigades de deux régiments chacune, sauf la 1^{re}, qui n'a que deux brigades.

¹ En octobre 1914, pas moins de quatre corps de cavalerie sont signalés du côté allemand.

² A vrai dire, dès l'été 1916, un certain nombre de régiments ont été démontés et utilisés comme formations d'infanterie sous le nom de Kav. Schützen Reg., mais cette transformation semble n'avoir porté que sur des régiments de réserve.

Il faut mentionner encore comme maintenues sept brigades indépendantes.

Tout ce qui est resté à cheval est employé sur le front oriental. Sur le front occidental opèrent les divisions de cavalerie à pied. Elles sont au nombre de quatre, soit la division de cavalerie à pied de la garde, la 4^e, la 6^e et la 7^e.

Ainsi, au moment de leurs grandes offensives qui débutent en mars, les Allemands n'ont, pour exploiter le succès qu'ils escomptent, aucune troupe à cheval constituée en grandes unités.

L'étude de ces opérations militaires permettra plus tard de se rendre compte s'ils ont été bien inspirés en laissant en Finlande, en Roumanie et en Ukraine une cavalerie qui eût pu, surtout dans les journées de fin mars, leur rendre de grands services sur le front français.

On ne peut du reste savoir si cette mesure résultait d'une nécessité absolue ou non. Quoi qu'il en soit, c'est en tant que troupe à pied que les divisions de cavalerie allemande, instruites, armées et organisées exactement comme les divisions d'infanterie, transformées même parfois en division d'assaut (D. C. P. de la garde), interviennent dans les dernières opérations décisives de la guerre.

Du côté français, nous assistons à une évolution toute différente.

Les dix divisions de cavalerie française étaient entrées en campagne avec une organisation, un armement et des méthodes de combat moins modernes que la cavalerie allemande.

Elles avaient en particulier moins de mitrailleuses, un service de renseignements et de liaison peu développés et manquaient surtout du soutien d'infanterie indispensable à toute opération de grande envergure. Leurs groupes cyclistes, malgré leur valeur, ne purent compenser la supériorité numérique des bataillons de chasseurs allemands. Imbue des idées d'offensive à outrance, cette belle cavalerie, ardente et enthousiaste, dut, dès le début, se rendre compte qu'elle n'aurait pas l'occasion d'employer les méthodes de combat à l'arme blanche dont elle était imprégnée.

Pour se battre il faut être deux, et la cavalerie allemande se déroba d'emblée au combat à cheval.

Comme, d'autre part, la cavalerie française était peu préparée et insuffisamment armée pour le combat à pied offensif, il en résulta, durant une certaine période, quelques tâtonnements inévitables.

Cela se fait sentir spécialement lors du raid infructueux de Belgique et aussi pendant la bataille de la Marne. La cavalerie certes y fait bravement son devoir, mais nulle part on ne la voit s'engager à fond dans un combat offensif. Elle est cependant partout. Le 8 septembre à l'armée Sarail par exemple, elle parcourt le champ de bataille d'un bout à l'autre, mais il semble bien que c'est surtout à son artillerie qu'elle laisse le soin d'intervenir. Il en est de même à la 9^e division de cavalerie et pas différemment non plus sur l'Ourk jusqu'au 8 septembre du moins.

C'est surtout dans la période de la course à la mer que la cavalerie française paraît réaliser les transformations nécessaires à son emploi utile.

La souplesse d'esprit, l'intelligence de la race vont là, déjà, accomplir des miracles.

Les cadres supérieurs sont rajeunis, les soutiens d'infanterie sont créés, la cavalerie demande et obtient, vers le milieu de novembre, la baïonnette et l'outil, ces deux premiers éléments indispensables au nouveau genre de combat dans lequel elle ne va désormais cesser de se perfectionner.

Elle sait maintenant conserver le terrain; mieux que cela, elle sait en gagner (sur la Lys, en Belgique); on peut dès lors tout attendre d'elle.

Puis, c'est la guerre de tranchées; elle y prend sa part. Sous l'impulsion de chefs jeunes, vigoureux, bien pénétrés du rôle de la cavalerie moderne, elle met au service de l'armée ses magnifiques qualités d'allant et de discipline.

La période critique n'est cependant pas encore passée pour elle. La guerre de tranchées paraît s'éterniser. Va-t-on dissoudre la plus grande partie de la cavalerie et la transformer complètement en troupe à pied ? Déjà de nombreux officiers et sous-officiers ont été renforcer les cadres de l'infanterie ou sont

passés à l'aviation. Ceux qui sont restés peuvent se demander ce qu'il va advenir de leur arme, d'une arme à laquelle on tient toujours quand une fois on y a servi.

Mais, plus avisé que les Allemands, moins dépourvu aussi de chevaux, le haut commandement français ne veut pas renoncer aux services que peut rendre sa cavalerie transformée; il prévoit l'avenir.

A vrai dire, au printemps 1916, quelques régiments de cuirassiers ont été mis à pied, mais cela encore va servir à augmenter la force des grandes unités de cavalerie. Ces cavaliers à pied, en effet, vont former les « éléments légers », soutiens des divisions de cavalerie.

Le grand quartier général ne se désintéresse pas de l'arme. Les instructions succèdent aux instructions et cela au fur et à mesure des changements que la guerre apporte dans la tactique et dans l'armement. La cavalerie est tenue en haleine, elle est mise au point et profite, comme les autres armes, de toutes les nouveautés et de toutes les améliorations.

Elle a déjà la baïonnette et l'outil ; on augmente sa dotation de cartouches ; on lui donne la grenade à main et la grenade V. B. Bientôt elle possédera quatre fois plus de mitrailleuses qu'au début de la campagne ; elle va avoir trois, puis six fusils-mitrailleurs par escadron. Les groupes d'auto-canons et d'auto-mitrailleuses (A. C. et A. M.) viennent augmenter sensiblement la puissance de feu des divisions de cavalerie qui possèdent aussi des batteries d'accompagnement¹. Outre le groupe cycliste de 220 fusils, elles peuvent, dès 1916, compter sur un régiment à pied à trois bataillons ayant chacun sa compagnie de mitrailleuses.

Enfin, à partir du printemps 1918, les chars d'assaut légers figurent parmi les moyens supplémentaires qui sont affectés aux divisions et aux corps de cavalerie pour l'accomplissement de certaines de leurs missions.

A côté d'un armement aussi puissant, il faut, pour se rendre compte du développement accompli, citer les nombreux moyens de liaison dont disposent les grandes unités de cava-

¹ Le règlement prévoit qu'en cas d'opérations actives les grandes unités de cavalerie sont renforcées par des groupes d'auto-canons et d'artillerie lourde longue qui, en principe, sont hippomobiles.

lerie. Ce sont les avions, les ballons, la T. S. F., le téléphone, les pigeons, les projecteurs, les automobiles, etc.

Les instructions françaises insistent tout particulièrement sur l'importance capitale de la liaison qui y est étudiée dans tous ses détails.

Ces transformations ne sont pas faites en un jour, mais déjà vers la fin de la première année de guerre on semble être bien fixé sur l'emploi de l'arme. On va la constituer en puissants groupes de feu mobiles ; on va la rendre capable de combattre *offensivement* à pied comme la meilleure infanterie. C'est donc non seulement son armement, mais encore son instruction et son organisation qu'il s'agit de modifier et de fixer.

Aussi bien, en janvier 1916, puis en juin de la même année, deux notes avaient défini d'une manière générale le rôle de la cavalerie dans la bataille, mais elles n'avaient pas envisagé les règles techniques de l'emploi de l'arme.

Une instruction du G. Q. G. du 8 décembre 1916 vint combler cette lacune en tenant compte de l'extension prise par le combat à pied, qui est décidément devenu *le mode normal*.

Ce document laisse de côté tout ce qui concerne les évolutions, le combat de la cavalerie à cheval pour lesquels le règlement de manœuvres du 14 mai 1912 demeure en vigueur. Il en est de même de l'instruction pratique sur le service de la cavalerie en campagne dans toutes ses parties.

La note du 16 janvier 1916 définissait le rôle de la cavalerie dans la bataille comme suit :

L'emploi de la cavalerie ne peut être envisagé que quand une porte sur le terrain libre lui aura été ouverte.

Son rôle sera alors *d'exploiter les succès obtenus par les autres armes*. Elle devra empêcher l'ennemi battu de s'organiser, de s'arrêter pour faire tête et elle s'efforcera de transformer sa retraite en déroute.

L'instruction de décembre précise :

La cavalerie ne sera en mesure de remplir ce rôle que si elle adapte ses procédés de combat aux conditions du combat moderne, qui sont caractérisées par la puissance du feu.

La vitesse, la mobilité et la capacité manœuvrière demeurent les qualités distinctives de l'arme tant qu'il ne s'agit que de marcher et de manœuvrer.

Mais, pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, pour remplir les missions diverses dont elle sera chargée, la cavalerie sera toujours appelée à combattre, et ce combat, elle le mènera, dans la majorité des cas, à pied, puisqu'il ne reste sur le théâtre occidental de la guerre aucune grande unité de cavalerie allemande.

L'action à cheval ne peut se concevoir que contre une cavalerie qui accepte le combat à cheval, contre une infanterie surprise ou en proie à la panique, contre une artillerie emmenant ses pièces. Et même, dans ces cas, faudra-t-il mettre en œuvre les puissants moyens de feu dont dispose actuellement la cavalerie.

Basé sur cette conception fondamentale, le règlement de 1916 fixait les conditions générales de l'emploi de la cavalerie dans la bataille et précisait les procédés de combat à pied des petites et des grandes unités.

Si instructif soit-il, je ne m'attarderai pas à l'étude de ce règlement, car il a été remanié et modifié par l'Instruction du 26 mai 1918. Celle-ci est donc devenue l'expression des expériences les plus récentes et c'est elle surtout qui doit attirer notre attention.

Je veux cependant m'arrêter sur un point, celui qui concerne l'organisation de l'escadron. D'après le dernier règlement de 1916, celui-ci est réparti en trois pelotons à trois escouades. On y trouve déjà cette tendance, accentuée depuis, de donner *au peloton* une composition d'armement et d'effectifs telle qu'il puisse mener à pied un combat « pénible d'une certaine durée ».

Cette organisation à trois pelotons ne devait pas subsister longtemps, car, en été 1917 déjà, nous trouvons l'escadron formé à quatre pelotons à quatre escouades. Le règlement de 1918 consacre définitivement cette nouvelle organisation.

Cet important document, enrichi des récentes expériences faites par la cavalerie lors des grandes offensives allemandes du printemps, met la dernière main aux doctrines qui vont désormais régler l'emploi de l'arme.

Il remanie les instructions sur le combat offensif des petites et des grandes unités et sur la liaison.

Il met en harmonie les procédés de combat de la cavalerie avec les dernières transformations organiques (escadron à quatre pelotons). Il fixe les conditions d'emploi de la cavalerie dans la bataille.

Mais il ne vise que le rôle spécial de la cavalerie en période d'opérations actives. « Lorsque la cavalerie coopère à la défense du front en période de stabilisation, elle y est employée comme l'infanterie; elle applique alors les règlements de cette arme. »

Le règlement de 1912 reste toujours en vigueur pour ce qui concerne l'instruction, les évolutions et le combat de la cavalerie à cheval.

Enfin l'instruction de 1918 déclare expressément que les principes émis par le règlement de 1916 conservent toute leur valeur.

* * *

Il ne peut être question, pour le moment du moins, d'aborder une étude de détail de cette instruction de 1918 qui constitue un véritable manuel de tactique. Mais, étant donné qu'elle représente l'expression complète et bien définie des idées les plus récentes du haut commandement français sur l'emploi de l'arme, il y a un intérêt évident à en examiner les principes généraux.

L'instruction et l'organisation de la cavalerie sont basées sur une idée primordiale et fondamentale que le règlement dans ses « Généralités » exprime comme suit :

« Dans les conditions actuelles de la guerre, le combat à pied est le mode normal de combat pour la cavalerie. »

« Il importe, lorsque la cavalerie met pied à terre, qu'elle constitue chaque fois que cela est possible, des unités de combat identiques à celles de l'infanterie, puisque ces dernières comprennent tous les moyens de feu, de manœuvres et de liaison que l'expérience de la guerre a reconnus nécessaires. »

Nous voilà fixés.

Les conséquences pratiques qu'entraîne cette conception de l'emploi de la cavalerie seront les suivantes. Ici encore, je laisse la parole au règlement :

Pour que la constitution des unités de combat à pied soit réalisable en toutes circonstances, elle doit être simple. A cet effet, il faut :

Qu'elle soit d'un type unique.

Qu'elle découle de l'organisation intérieure de l'escadron, qui est invariable.

Qu'elle résulte de la transformation automatique de deux unités de cavalerie (escouades, pelotons, escadrons, demi-régiments, etc.) en une unité d'infanterie (escouade, demi-section, compagnie, etc.).

Par suite, le peloton a été réorganisé à 4 escouades.

Les spécialités ont été réparties dans l'escadron entre les pelotons et dans le peloton entre les escouades de façon que les pelotons puissent opérer isolément aussi bien à cheval qu'à pied avec tous leurs moyens et qu'ils puissent, lorsqu'ils combattent encadrés, mettre pied à terre rapidement un groupe de combat complet.

Ainsi, la physionomie d'un escadron français a complètement changé. Presque tous les cavaliers possèdent une spécialité qui leur impose une place fixe dans le rang. Tous cependant doivent savoir lancer la grenade et le plus grand nombre possible doit être exercé au maniement des différents engins de guerre.

Le peloton encadré forme une demi-section de combat ayant environ 13 à 14 hommes en ligne.

Le reste est utilisé comme garde-chevaux (à raison d'un par rang de quatre) ou bien fait partie des groupes de commandement. L'escadron qui est fort de 5 officiers et de 125 hommes plus 23 h. non montés peut mettre sur les rangs pour le combat à pied 3 officiers et 57 hommes, soit deux sections de combat (par peloton, une demi-section d'infanterie avec les moyens dont dispose cette dernière). Le demi-régiment peut mettre pied à terre une compagnie de combat et une section de mitrailleuses.

Le régiment constitue un bataillon à deux compagnies et une demi-compagnie de mitrailleuses.

La brigade se transforme en un bataillon à quatre compagnies et une compagnie de mitrailleuses.

Ces dispositions ne constituent pas un schéma rigide. Suivant les circonstances, l'escadron pourra, par exemple, mettre pied à terre une ou plusieurs demi-sections, une ou deux sections ou encore des équipes de F. M. appuyées par des mousquетons.

Comme pour mieux imprégner les cavaliers de leur nouveau rôle, on leur donne dorénavant les appellations de leur spécialité, soit : fusilier (F. M.), grenadier-éclaireur, grenadier-V.-B., pionnier, signaleur, trompette, aide ou apprenti maréchal.

Les éclaireurs et patrouilleurs à cheval se recrutent parmi les grenadiers-éclaireurs.

L'organisation que nous avons vue plus haut est également valable en période de stabilisation. La brigade fournit, dans ce cas aussi, un bataillon à quatre compagnies et une compagnie de mitrailleuses. Mais le règlement prévoit que les moyens de travail (bataillons de territoriaux, compagnies routières, parcs du génie, etc.), doivent être fournis à la cavalerie et qu'aucun prélèvement ne doit être fait sur les effectifs de cette dernière.

Dans l'escadron déjà, et à l'inverse de ce que prévoyait le règlement de 1916, *le groupe de chevaux* est commandé par un officier qui a à sa disposition 2 sous-officiers et 32 cavaliers garde-chevaux (dont 6 brancardiers).

Le groupe de chevaux du demi-régiment est fractionné en deux parties, soit un groupement par escadron. Le tout est commandé par le 2^e capitaine du demi-régiment. L'échelon de la section de mitrailleuses fait partie du groupe de chevaux.

C'est un officier supérieur qui commande celui du régiment et celui de la brigade. On voit par là quelle importance on attache au choix judicieux de l'emplacement des colonnes de chevaux et à leur répartition appropriée dans le terrain.

Les moyens de *liaison* sont naturellement nombreux. Le régiment, par exemple, possède un groupe d'agents de liaison, un groupe comprenant les téléphonistes et éventuellement le poste de T. S. F. de la brigade, un groupe de signaleurs et un groupe de liaison d'artillerie. Dans le groupe de signaleurs, on trouve deux signaleurs colombophiles.

Les *outils* sont répartis dans chaque peloton à raison d'un par homme et, suivant leur emploi, dans les groupes de combat ou dans les groupes de chevaux. Une réserve se trouve sur les voitures. Enfin, la division possède trois camions auto d'outils.

Le *paquetage* est réparti sur la selle de telle façon que le cavalier mettant pied à terre trouve séparément et à portée de sa main, d'une part, tout ce qui lui est nécessaire immédiatement dès le début de l'engagement ; d'autre part, les vivres, munitions et effets si le combat dure. Lorsque l'ordre en est donné, il met en bandoulière le collier à cartouches porté jusque-là par le cheval.

Trois sortes de paquetage sont prévus. Le paquetage normal (6 kg. d'avoine), le paquetage d'opérations actives (8 ou 10 kg. d'avoine, munitions renforcées, davantage de vivres) et le paquetage d'opérations actives allégé.

La troupe doit être exercée à faire rapidement et sans hésitation ces trois paquetages.

L'armement. Nous avons vu la cavalerie française profiter successivement de toutes les améliorations que l'expérience et la science ont apportées aux engins de guerre.

En fin de compte, elle possède pour le combat à pied : le mousqueton et la baïonnette, le fusil mitrailleur, le fusil V. B., la grenade à main, la mitrailleuse, le canon de 37 des autocanons.

Voici, en résumé, comment le règlement caractérise ces différentes armes :

Le *mousqueton*, complété par la baïonnette, est dans toutes les circonstances de la guerre l'arme principale du cavalier combattant à pied. Tous les hommes de l'escadron sont dressés au tir et au combat corps à corps.

Le *F. M.* est par excellence l'arme d'accompagnement de la cavalerie. Sans pouvoir remplacer complètement la mitrailleuse, il peut, le cas échéant, produire un effet moral analogue.

De plus, il est à la disposition des petites unités à des moments où l'installation de mitrailleuses ne serait pas possible. (Par exemple, action du peloton isolé dans la découverte.)

Le règlement définit ainsi le rôle du *F. M.* dans la progression :

Les *F. M.* protègent par leur feu l'avance des éléments de première ligne en obligeant l'ennemi à se terrer et en réduisant au silence les mitrailleuses.

Ils donnent la possibilité d'amener les mitrailleuses aux points favorables.

Grâce à la densité et à la mobilité de leur feu, ils surprennent l'ennemi, le prennent à revers, le déterminent à la retraite ou arrêtent ses contre-attaques.

Pour assurer leur mission, ils doivent, chaque fois que c'est possible, se porter franchement en avant des éléments de première ligne. Ils constituent ainsi les pointes de l'attaque.

Les *mitrailleuses* complètent l'effet des fusils mitrailleurs :

Elles doivent par leur feu :

1^o Permettre aux F. M. de porter leur attaque en avant, donner à la troupe d'attaque, avant et pendant la progression, l'appui de feux extrêmement puissants, neutralisant l'infanterie et les mitrailleuses ennemis.

2^o Couvrir les flancs de l'attaque, arrêter les contre-attaques, occuper les intervalles, occuper le terrain conquis en utilisant les flanquements.

3^o Pendant la progression, elles agissent en principe par échelons et par section.

Pour occuper la position, elles sont toujours disposées en profondeur.

Le devoir de tout chef est d'assurer constamment leur ravitaillement en munitions.

Les instructions françaises insistent à plusieurs reprises sur l'avantage que possède la cavalerie de pouvoir, grâce à sa mobilité, transporter sur les flancs ou sur les derrières de l'ennemi *ses armes automatiques, le F. M. et les mitrailleuses*.

Le *canon de 37* possède les caractéristiques suivantes : *a)* une extrême précision ; *b)* une grande facilité de réglage ; *c)* une portée utile de 1500 à 2000 mètres ; *d)* la possibilité de faire du tir masqué.

Dans chaque régiment une équipe est formée à l'emploi du canon de 37.

Les *grenades à fusil V. B.* Dans l'offensive, elles prolongent l'action des grenades à main. Dans les combats locaux, elles suppléeront au manque éventuel d'artillerie en bombardant avec précision les nids de résistance adverses.

C'est un engin extrêmement efficace contre les contre-attaques ennemis.

Le règlement recommande de les employer par concentration de feux.

Les *grenades à main* permettent d'atteindre le défenseur abrité ; c'est un moyen de nettoyage de tranchées et de progression dans les boyaux. Dans la défensive, elles permettent de réaliser un excellent barrage à courte distance.

La division de cavalerie possède les groupes d'*auto-mitrailleuses* et d'*auto-canons* qui, grâce à leur mobilité et à leur invulnérabilité contre les balles et les shrapnells, constituent un accroissement de puissance combative sérieux.

Ces groupes ne doivent pas être considérés comme une réserve, mais leur mobilité doit être employée pour reconnaître les résistances d'infanterie rencontrées, pour devancer les détachements, pour couper la retraite à l'ennemi, pour flanquer les troupes d'attaque ou de défense, pour surprendre l'ennemi sur son flanc par des déplacements rapides et des rafales soudaines, pour assurer sous le feu des missions de liaison.

On évitera autant que possible de les employer de nuit.

Le règlement prévoit encore que l'engagement par section est le mode d'engagement normal.

Enfin, comme engin de combat dernier venu en date, mais non des moins puissants, il faut citer le *char d'assaut léger* qui peut être associé à la cavalerie combattant pied à terre dans les mêmes conditions qu'à l'infanterie.

Ses caractéristiques sont connues ainsi que son emploi. Il sert à réduire les résistances rencontrées et à ouvrir la voie vers les terrains libres.

En aucun cas, dit l'instruction, il ne doit entraver la rapidité d'action de la cavalerie.

(A suivre.)

Lieut.-colonel POUDRET.

